

## Compte rendu de la séance du conseil municipal

### Séance du 18 Mai 2015

Convocation	12 Mai 2015	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Affichage	12 Mai 2015			
Réunion	18 Mai 2015	27	24	27

L'an deux mille quinze et le dix-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François PETIT, Maire.

**Présents** : M. PETIT François, Maire, Mmes : ALLANIC Mireille, ALBERT Monique, BERNARD Patricia, CHAILLOU Stéphanie, CHARRIER Nathalie, FLASSAYER-GARIGNAC Marie-Christine, GAUTIER Catherine, MERCIER Christelle, ODÉON Sylvie, POICHOTTE Anne, POTÉREAU Céline, VRIGNAUD Corine, MM : AUGEREAU Julien, BABARIT Stéphane, CHIFFOLEAU Stéphane, CROCHET Mickaël, DE MASCUREAU Frédéric, FLEURET Ernest, GALLAIS Didier, MERLOT Joël, MORISSET Cédric, PILET Vincent, VRIGNAUD Daniel

**Pouvoirs** : Bernard SACHOT à Catherine GAUTIER  
Nelly BLANCHARD à Didier GALLAIS  
Bernard CANTIN à Christelle MERCIER

**A été nommée secrétaire** : Mme Stéphanie CHAILLOU

### ORDRE DU JOUR

#### A – Activités économiques

- SYDEV – Rénovation éclairage public

#### B – Affaires générales

- Tirage au sort des jurés d'assises
- PN115 – Autorisation de travaux pour le Département 85 sur le domaine public
- Syndicat Intercommunal du Taizan - Modification des statuts

#### C – Affaires scolaires

- Ecole Privée Saint Etienne de Mer Morte – Demande de subvention voyage scolaire - classe de découverte

#### D – Finances

- Modernisation du recouvrement des produits des services – Mise en place du prélèvement automatique et du titre payable par internet (TIPI)
- Restauration scolaire – Détermination du prix du repas – Année scolaire 2015/2016
- Fixation du coût horaire du personnel pour la comptabilisation des travaux en régie
- Mandat spécial au Maire – Voyage d'études à Bruxelles

Un sujet supplémentaire est proposé à l'ordre du jour : décisions modifications – budget général et budgets annexes

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 16 avril 2015**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité. (3 abstentions : P. BERNARD – MC. FLAYSSAYER-GARIGNAC – D. VRIGNAUD)

Vu la nécessité de travaux de rénovation d'éclairage,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ accepte pour l'année 2015, les travaux suivants :

- Rénovation de l'éclairage public (Rue du Chêne vert et Place de la Mairie) pour un montant global de 874.00 € HT, subventionnée à hauteur de 50 %, soit 437 € HT à la charge de la commune

☞ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre les parties et le charge de la bonne exécution de la présente décision

A l'unanimité.

**Tirage au sort des jurés d'assises – année 2016****DCM 2015/041**

Le code de procédure pénale prévoit qu'il est établi annuellement dans le ressort de chaque cour d'assises une liste du jury criminel. Afin de dresser la liste préparatoire de cette liste, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au tirage au sort public à partir de la liste électorale générale.

Il revient à la commune de La Garnache de procéder à la désignation de 12 personnes parmi lesquelles en seront désignées 4 qui figureront sur la liste des jurés potentiels pour 2015.

Sont tirées au sort les personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

Bureau de vote	N° d'ordre	Nom	Nom marital	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse
2	668	MUSSET		Brigitte	27/02/1960	MACHECOUL	LA BARRE - 85710 LA GARNACHE
4	569	MIQUAU		Laëtitia	10/08/1981	COGNAC	46 ROUTE DE CHÂTEAUNEUF - 85710 LA GARNACHE
4	178	CHAPRON	GUILLONNEAU	Isabelle	24/06/1959	LE PERREUX- SUR-MARNE	5 ROUTE DE CHÂTEAUNEUF - 85710 LA GARNACHE
3	543	MARYAM		Daniel	18/02/1970	AUXERRE	6 RUE DU ZÉNITH - 85710 LA GARNACHE
3	499	LE COZLER		Erwan	04/11/1982	CHALLANS	60 RUE DE NANTES - 85710 LA GARNACHE
3	928	GROSSEAU	DURIEU	Sabrina	03/09/1979	CHALLANS	2 RUE VERMILLON - 85710 LA GARNACHE
3	533	MADELAINE		Luc	17/05/1956	LAON	LE CHIRON - 85710 LA GARNACHE
1	925	GRÉGOIRE		Alain	19/06/1972	LUÇON	11 RUE DU PONT DES RAVIÈRES - 85710 LA GARNACHE
4	462	JAUNATRE		Jean- François	05/07/1982	CHALLANS	IMPASSE CHARLES CROS - 85710 LA GARNACHE
4	544	MENUET		Gaëtan	18/07/1976	CHALLANS	16 RUE PAUL VERLAINE - 85710 LA GARNACHE
3	242	CROCHET		Jean- François	17/05/1972	CHALLANS	5 ALLÉE DU PINIER - LA BLANCHARDIÈRE - 85710 LA GARNACHE
3	258	DECORPS	RABILIER	Claudine	11/04/1959	MACHECOUL	6 IMPASSE DES PRIMEVÈRES - 85710 LA GARNACHE

<b>PN115 – Autorisation de travaux par le département de Vendée sur le domaine communal</b>	<b>DCM 2015/042</b>
---	---------------------

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modification du tracé de la piste cyclable au niveau du passage à niveau du PN 115 « la Romazière ».

Ce projet validé par l'instruction de l'urbanisme nécessite la délivrance d'une autorisation au Département de Vendée afin d'assurer les travaux sur le domaine communal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal

☞ *approuvent la délivrance d'une autorisation au Département de Vendée pour la bonne exécution des travaux sur le domaine communal*

☞ *autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier*

A l'unanimité

<b>Syndicat Intercommunal du Taizan – Modification des Statuts</b>	<b>DCM 2015/043</b>
--	---------------------

Dans le cadre de l'adhésion de la commune de Bois de Céné au Syndicat intercommunal du Taizan, il convient d'accepter la modification des statuts de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☞ *adopte les modifications proposées aux statuts du syndicat intercommunal du Taizan et prend note de l'adhésion de la commune de Bois de Céné.*

A l'unanimité

<b>Ecole privée de Saint Etienne de Mer Morte – Demande de subvention voyage scolaire – Classe de découverte</b>	<b>DCM 2015/044</b>
--	---------------------

La demande de l'école privée de Saint Etienne de Mer Morte est exposée aux élus.

Cette année, 5 enfants de l'école Saint Etienne de Mer Morte partent en classe de découverte. En conséquence, il est proposé de verser, comme pour les élèves fréquentant les écoles communales, une subvention pour financer le séjour. Pour chaque élève garnachois.

$$87 \text{ €} \times 5 = 435.00 \text{ €}$$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☞ *adopte, dans le cadre de séjour en classe de découverte, la subvention à hauteur de 87 € par enfant garnachois au profit de l'école privée de Saint Etienne de Mer Morte.*

Les crédits sont inscrits au budget général 2015.

A l'unanimité

<b>Modernisation du recouvrement des produits des services – Mise en place du prélèvement automatique et du titre payable par internet</b>	<b>DCM 2015/045</b>
--	---------------------

Afin de faciliter les démarches des usagers, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics municipaux. Actuellement, selon les services, les redevances des usagers sont réglées en espèces ou par chèques bancaires.

La mise en place du prélèvement automatique permettrait de simplifier la démarche de règlement (en évitant les déplacements, les envois postaux et les risques de retard), de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes.

Dans un premier temps, il est proposé, d'instaurer le prélèvement automatique et TIPI pour les services de la restauration scolaire et de la petite enfance à compter de septembre 2015, avant de l'étendre au recouvrement des redevances des autres services.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

- *autorise la mise en place du prélèvement automatique et du titre payable par Internet (TIPI) pour le recouvrement de l'ensemble des produits des services municipaux,*
- *autorise Monsieur le Maire à déléguer par arrêté, à Mme Sophie BODELLE, DGS, la signature des contrats de prélèvement automatique avec les usagers, sur la base du modèle joint en annexe,*
- *autorise Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer la convention d'adhésion à l'application des titres payables par Internet (TIPI) ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de ce mode de recouvrement ainsi que du prélèvement automatique.*
- *Autorise la clôture de la régie de recettes restauration scolaire à compter de 30 juin 2015.*

A l'unanimité

<b>Restauration scolaire – Tarif repas – Année 2015/2016</b>	<b>DCM 2015/046</b>
--	---------------------

Vu les tarifs actuels des repas s'élèvent à 3.10 € pour les enfants, à 4.50 € pour les enseignants ou adultes, Considérant la proposition de la commission restauration scolaire réunie le mardi 5 mai dernier,

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer une revalorisation pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, ce qui porterait les tarifs à :*

- *3.20 € le repas enfants*
- *4.70 € le repas enseignants ou adultes.*

A la majorité

*(2 CONTRE – 2 ABSTENTIONS – 23 POUR)*

A la majorité

*(2 CONTRE – 25 POUR)*

<b>Fixation du coût horaire du personnel pour la comptabilisation des travaux en régie</b>	<b>DCM 2015/047</b>
--	---------------------

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le mécanisme des travaux en régie. Celui-ci correspond aux travaux réalisés par les agents des services communaux.

Ces travaux sont réalisés par du personnel communal avec des matériaux qu'elle achète.

Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production.

En fin d'exercice, l'ordonnateur dresse un état des travaux d'investissement effectués en régie; les écritures d'ordre permettent de comptabiliser ces travaux en section d'investissement.

Afin de comptabiliser le coût du personnel imputable à ces travaux, il convient de fixer un tarif correspondant au coût du salaire moyen d'un agent, augmenté des charges directes et indirectes.

Il est proposé de retenir le montant de 20 € horaire.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

- *FIXER à 20 € HT le coût horaire du personnel à prendre en compte pour la comptabilisation des travaux en régie de la commune de La GARNACHE, à compter du 1er juin 2015.*
- *CHARGER Monsieur le Maire d'appliquer cette disposition.*

A l'unanimité

<b>Mandat spécial au maire – Voyage d'études à Bruxelles</b>	<b>DCM 2015/048</b>
--	---------------------

Le prochain voyage d'études, organisé par l'association des Maires et Présidents des Communautés de Communes de Vendée, se déroulera à Bruxelles du 15 au 17 juin 2015.

*Il vous est proposé, en application de l'article L-2123-18 du code des collectivités territoriales :*

- *de mandater le maire à effet de participer à ce prochain voyage d'étude,*
- *de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement*

A la majorité  
(21 POUR – 6 CONTRE)

<b>Budget Général 2015 – Décision modificative n°1</b>	<b>DCM 2015/049</b>
--	---------------------

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à la décision modificative suivante :*

<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
64111	Rémunération		+7 200.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisation	+7 200.00 €	
675-042	Valeurs comptables des immobilisations cédées		-4 456.43 €
676-042	Différences sur réalisations transférées en investissement		-2 743.57 €
21578-021	Autre matériel et outillage de voirie		+4 456.43 €
192-042	Plus-value sur cession	-2 743.57 €	
<b>TOTAL</b>		<b>4 456.43 €</b>	<b>4 456.43 €</b>

A l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à la décision modificative suivante :

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
022	Dépenses imprévues		-220,00 €
678	Charges exceptionnelles		+220,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

A l'unanimité.

**Budget Annexe activités économiques 2015 –  
Décision modificative n°1****DCM 2015/051**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à la décision modificative suivante :

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
022	Dépenses imprévues		-3 577.21 €
658	Charges diverses de gestion courante		+3 577.21 €
<b>TOTAL</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

A l'unanimité.

**Budget Annexe activités économiques 2015 –  
Décision modificative n°1****DCM 2015/052**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à la décision modificative suivante :

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
022	Dépenses imprévues		-4 989.76 €
2315	Installations matériel et outillages techniques		-30 000.00 €
1641	Remboursement emprunts		+34 989.76 €
<b>TOTAL</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

A l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Marchés conclus en 2014 et DIA 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Affichage le Mardi 26/05/2015



En Mairie, le 18 Mai 2015  
Le Maire  
François PETIT